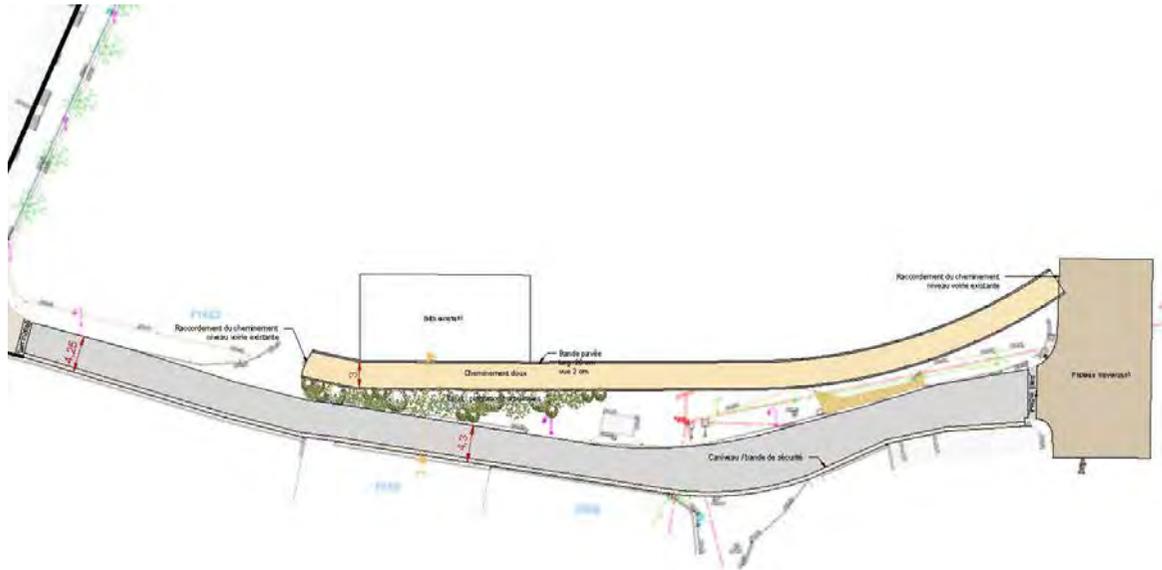


6. Rue de la Côte Pinay

Vue en plan



LEGENDE

- | | |
|---|------------------------|
| — Front bâti | ■ Enrobé bitumineux |
| — Front mur | ■ Béton désactivé |
| ■ Mur béton | ■ Sablé stabilisé |
| ■ Mur pierre | ■ Pierre naturelle |
| ■ Élément supprimé (bâti, mur, mobilier...) | ■ Pavé |
| ■ Emplacement réservé | — Caniveau |
| ▶ Accès | — Bordure T2 |
| ■ Projet | — Bordure spéciale |
| ○ Potelet fixe métallique | — Traverse bois |
| ● Potelet amovible métallique | ○ Végétation supprimée |
| □ Siège béton | ● Arbre existant |
| □ Banquette béton | ● Arbre planté |
| ■ Jardinière | ● Arbuste |

Le projet

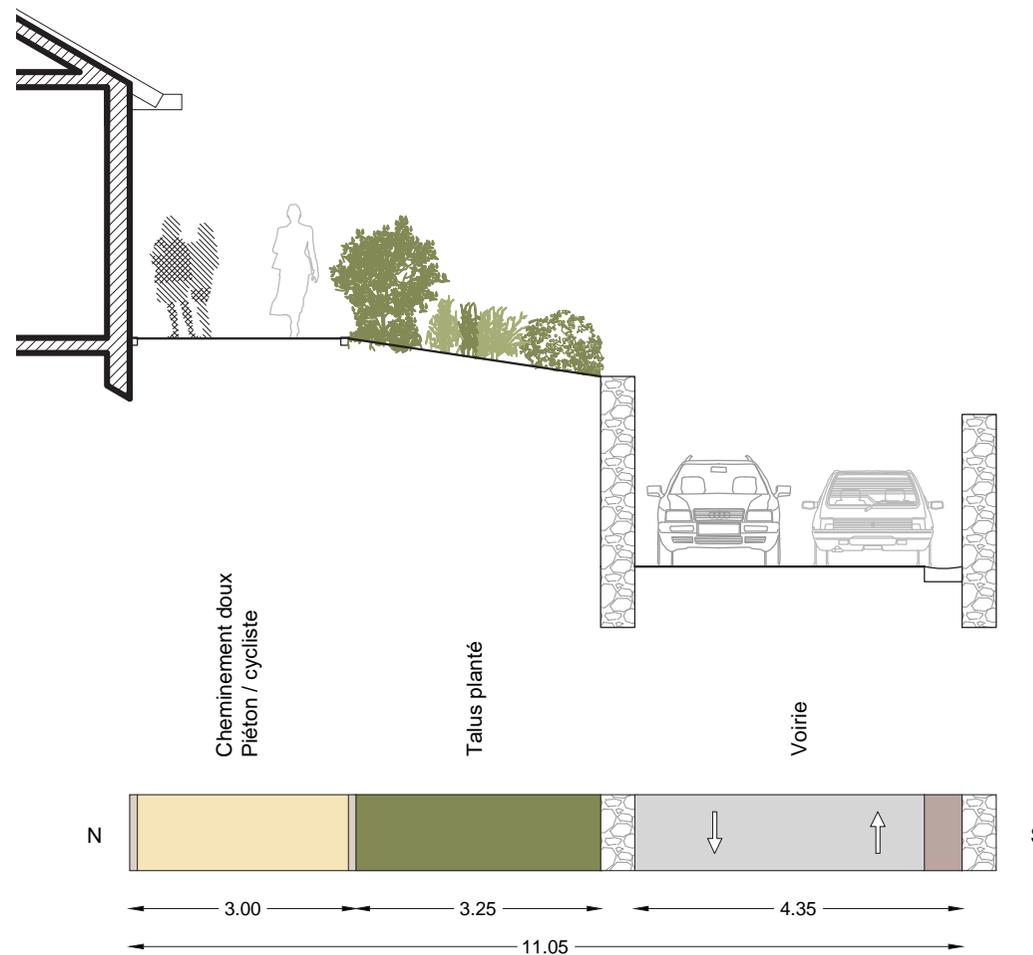
Objectifs - Côte Pinay

- Sécuriser les flux piétons
- Faciliter l'accessibilité automobile
- Diminuer les vitesses pratiquées sur la RD81
- Améliorer la sécurité du carrefour de la RD81 et de la rue de la Côte Pinay

Propositions d'aménagement

- Cheminement piéton d'une largeur de 3 m le long du parking de la halle au veau, en surplomb de la rue de la Côte Pinay, séparant les flux piétons et automobiles et plantations arbustives afin d'habiller le talus et d'accompagner la promenade - cf coupe ci-contre
- Élargissement de la voirie grâce à l'acquisition du foncier au Nord (au niveau des jardins). Son calibrage à 5,5 m (si le foncier de la voirie actuelle est disponible) permet le croisement de 2 voitures alors qu'il ne le permet pas aujourd'hui.
- Plateau traversant au croisement de la RD81 et de la rue de la Côte Pinay permettant de réduire les vitesses pratiquées sur la route départementale tout en sécurisant le carrefour (mauvaise visibilité)

Coupe de principe | rue de la Côte Pinay

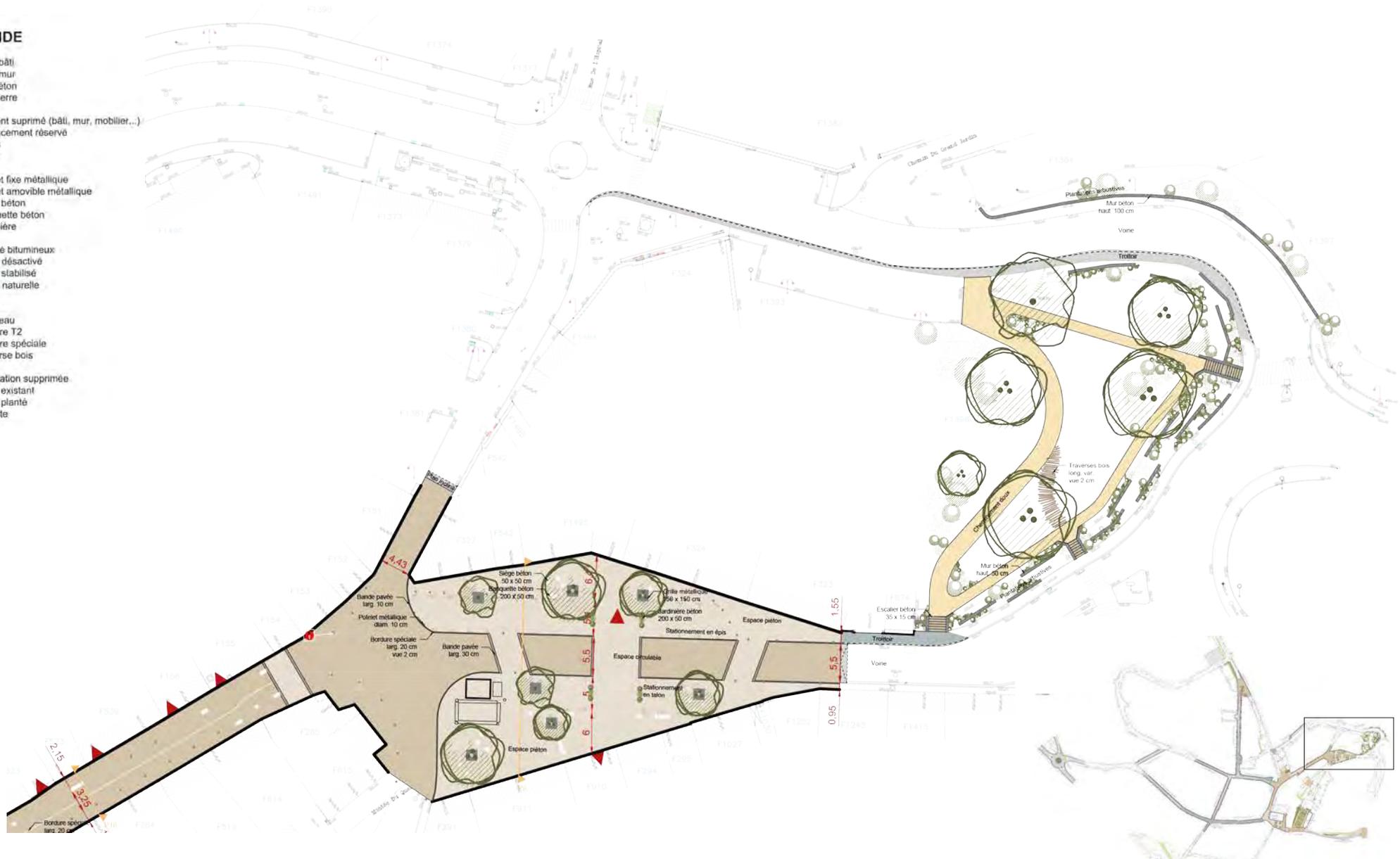


7. Parc du grand cèdre et place Neuve

Vue en plan

LEGENDE

- Front bâti
- Front mur
- Mur béton
- Mur pierre
- Élément supprimé (bâti, mur, mobilier...)
- Emplacement réservé
- ▲ Accès
- Projet
- Potelet fixe métallique
- Potelet amovible métallique
- Siège béton
- Banquette béton
- Jardinière
- Enrobé bitumineux
- Béton désactivé
- Sablé stabilisé
- Pierre naturelle
- Pavé
- Caniveau
- Bordure T2
- Bordure spéciale
- Traverse bois
- Végétation supprimée
- Arbre existant
- Arbre planté
- Arbuste



Le projet

Objectifs

- Marquer l'entrée de ville
- Valoriser et améliorer l'accessibilité du parc du grand cèdre
- Sécuriser les liaisons piétonnes jusqu'à l'arrêt de bus
- Valoriser la place Neuve et son patrimoine
- Conserver une bonne accessibilité aux commerces alentours

Propositions d'aménagement

- Aménagement des talus le long de l'avenue des 4 Cantons ainsi que ceux du parc du grand cèdre avec un jeu de murets d'une hauteur de 50 cm et des plantations basses type vivaces disposées au pied ou au-dessus des murets. Les murets peuvent servir de support pour le nom de la commune ou pour toute manifestation ayant lieu dans le village - cf perspective p.37
- Abattage d'arbustes denses obstruant la visibilité au sein du parc et plantation d'arbres, petits arbustes et vivaces au feuillage léger pour rendre le parc plus agréable sans le fermer
- Création de plusieurs liaisons améliorant l'accessibilité du parc
 - un cheminement direct depuis l'avenue des 4 Cantons jusqu'à l'arrêt de bus
 - un chemin de déambulation au sein du parc reliant l'avenue des 4 Cantons et la place Neuve
 - un chemin surplombant la voirie, en crête de talus et permettant d'établir une distance entre le piéton et la circulation
- Valorisation de la place Neuve par :
 - un travail des revêtements (qualitatifs - pierre, pavage, béton désactivé) de l'espace public pour atténuer l'effet routier et valoriser le bâtiment de la bascule
 - une zone de rencontre où le piéton est prioritaire pour marquer l'entrée de ville, réduire les vitesses et faciliter les traversées entre les résidences et commerces de part et d'autre de la voirie
 - la réorganisation des places de stationnement permettant d'en créer deux supplémentaires
 - l'installation de potelets pour empêcher le stationnement illicite ainsi que de mobiliers type bancs et sièges pour permettre aux usagers de profiter du lieu - cf coupe p.38 et perspective p.39

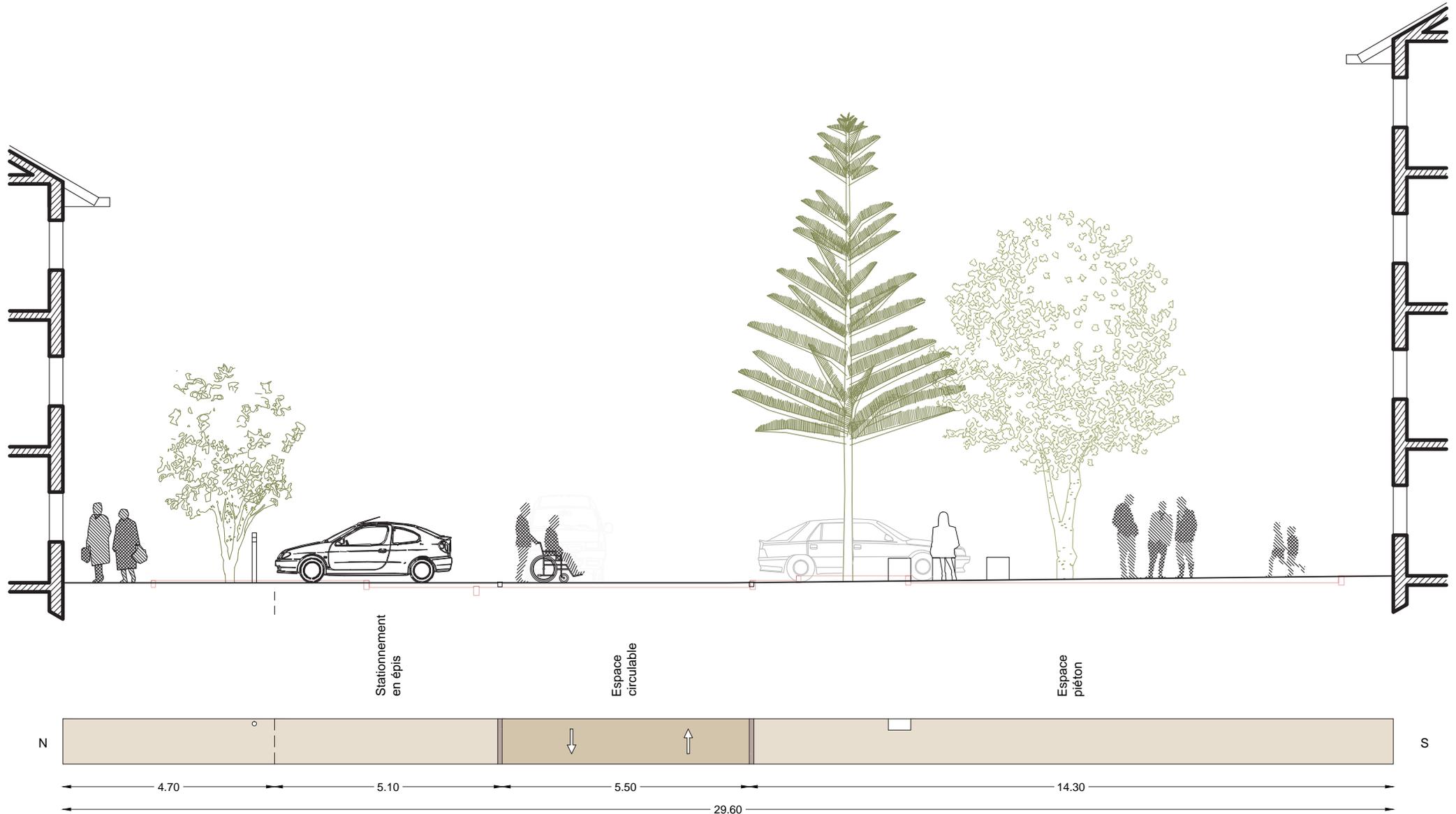
7. Parc du grand cèdre et place Neuve

Vue en perspective | Parc du grand cèdre



7. Parc du grand cèdre et place Neuve

Coupe de principe | place Neuve



SCÉNARIO

PROPOSITIONS
D'AMÉNAGEMENT

PHASAGE | CHIFFRAGE

7. Parc du grand cèdre et place Neuve

Vue en perspective - place Neuve



8. Rues de Lyon, de la Cour Denis et place du Plâtre

Vue en plan



Le projet

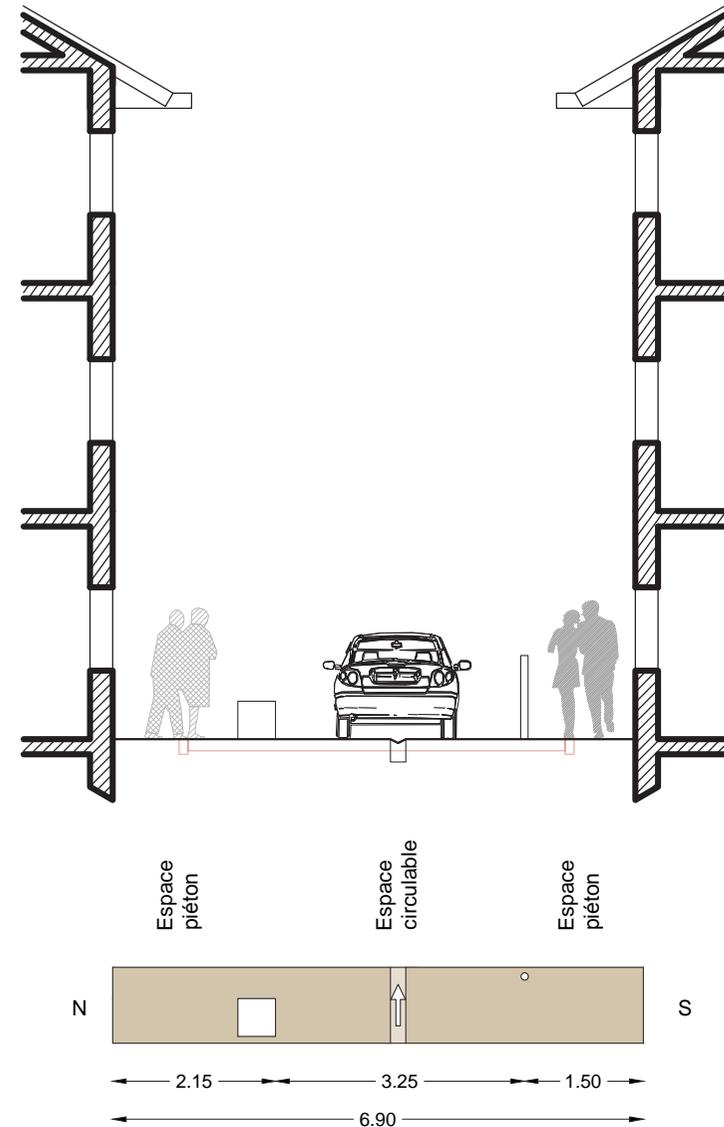
Objectifs

- Redonner de la visibilité et valoriser la place du Plâtre
- Améliorer l'accessibilité des commerces rue de Lyon
- Conserver l'accessibilité des commerces de proximité (arrêts minute)
- Assurer les continuités piétonnes rue de la Cour Denis (itinéraire reliant les quartiers résidentiels au centre-bourg et emprunté notamment par les écoliers)
- Répondre à une demande de stationnement liée à la proximité du centre et la présence des commerces et services

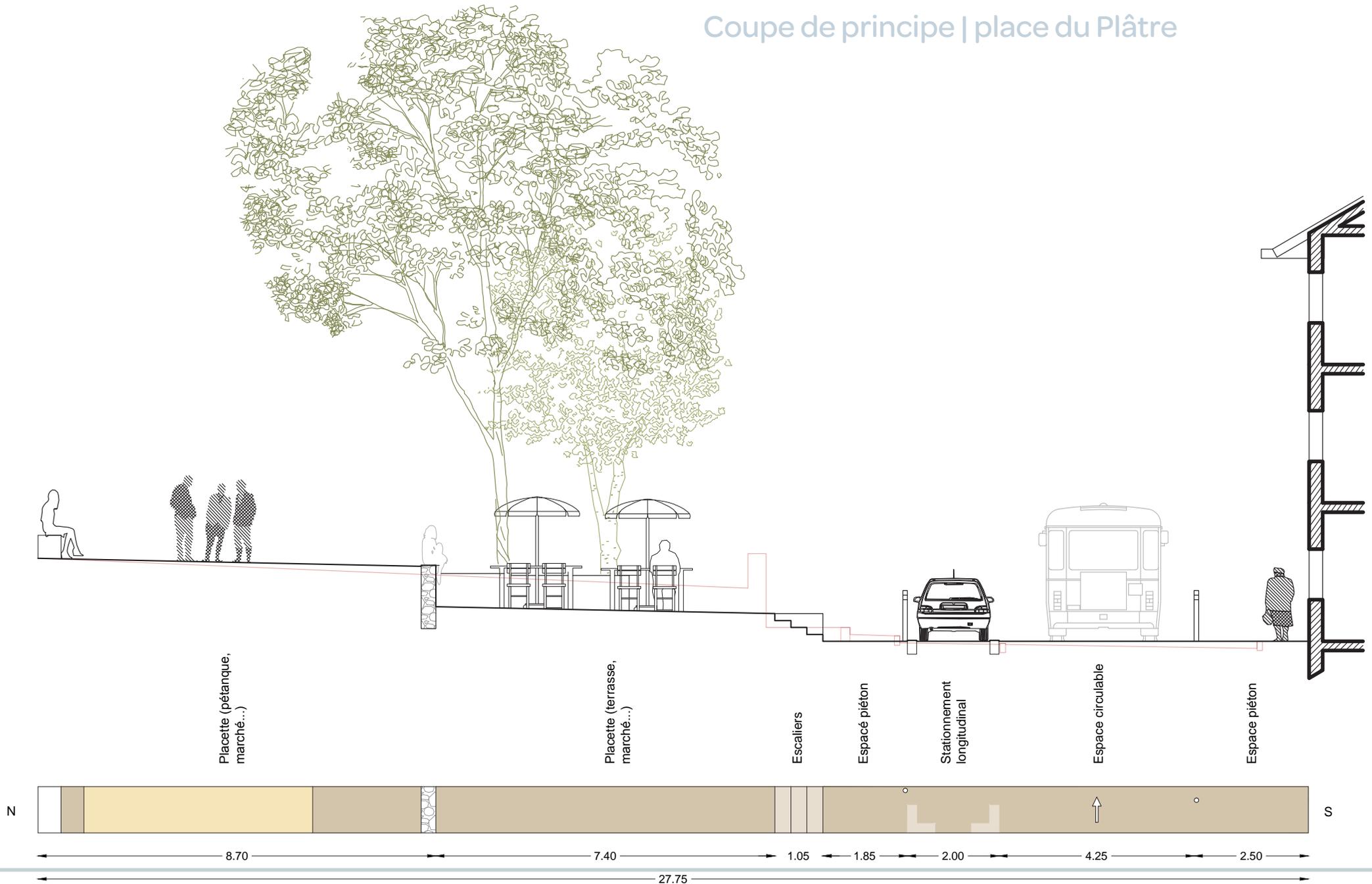
Propositions d'aménagement

- Valorisation de la place du Plâtre (espace central) et de ses abords par :
 - un travail des revêtements (qualitatifs - pierre, pavage, béton désactivé) de l'espace public pour atténuer l'effet routier et valoriser les commerces
 - une zone de rencontre où le piéton est prioritaire pour marquer la sensibilité du lieu liée à la présence des commerces. Elle permet donc de réduire les vitesses et de sécuriser les traversées piétonnes
 - le désenclavement de la partie basse de la place par la création de deux paliers d'une hauteur maximum de 70 cm et une pente de 2% permettant la multiplicité des usages (terrasses, terrain de boules, installation des forains lors du jour de marcher, manifestations,...) et une meilleure perception de l'espace depuis la rue de Lyon. L'escalier est distancé des toilettes publiques par un massif planté. - cf coupe p.44 et perspectives p.46 et 47
 - végétalisation de l'espace par deux massifs ainsi que des jardinières
- Mise en sens unique de la rue de Lyon d'Ouest en Est pour permettre les continuités piétonnes de chaque côté de la rue et une meilleure accessibilité aux commerces.
- Principe de zone de rencontre élargi à la rue de Lyon en raison de la présence des commerces de chaque côté de la rue. Les traversées peuvent s'effectuer en tout point par la priorité donnée aux piétons
- Tracé sinueux de la voirie et installation de mobiliers type potelets pour ralentir les automobilistes, empêcher le stationnement illégitime et permettre aux usagers de s'asseoir (calibrage de la voirie à 3,25 m) - cf coupe ci-contre
- Mise en sens unique de la rue de la Cour Denis pour des raisons de continuité piétonne et d'offre de stationnement (permet de compenser les places supprimées sur la place du Plâtre) - cf coupes p.47.

Coupe de principe | rue de Lyon



Coupe de principe | place du Plâtre



8. Rues de Lyon, de la Cour Denis et place du Plâtre

Vue en perspective | place du Plâtre à court terme



SCÉNARIO

PROPOSITIONS
D'AMÉNAGEMENT

PHASAGE | CHIFFRAGE

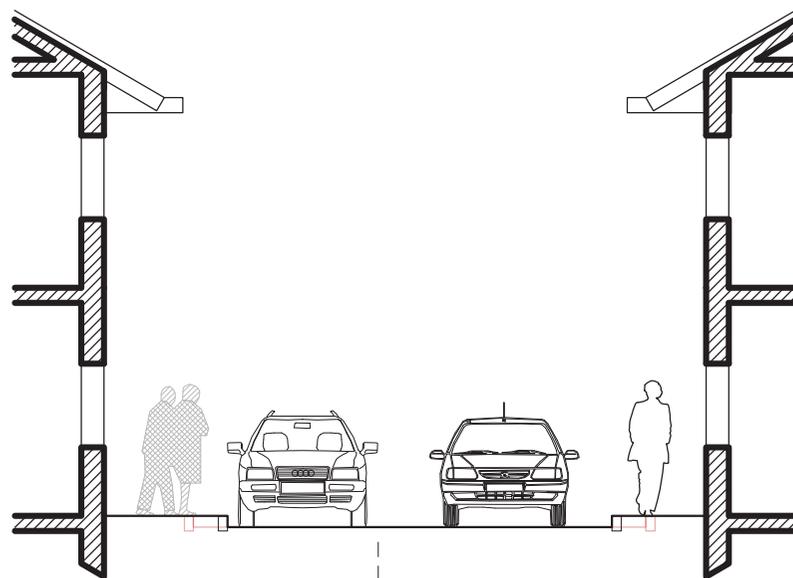
8. Rues de Lyon, de la Cour Denis et place du Plâtre

Vue en perspective | place du Plâtre à long terme

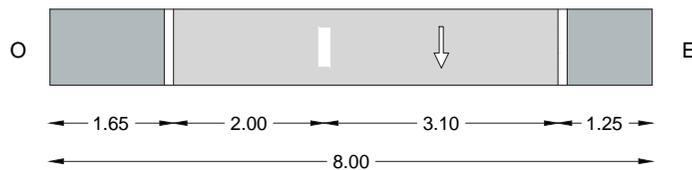


Coupes de principe | rue de la Cour Denis

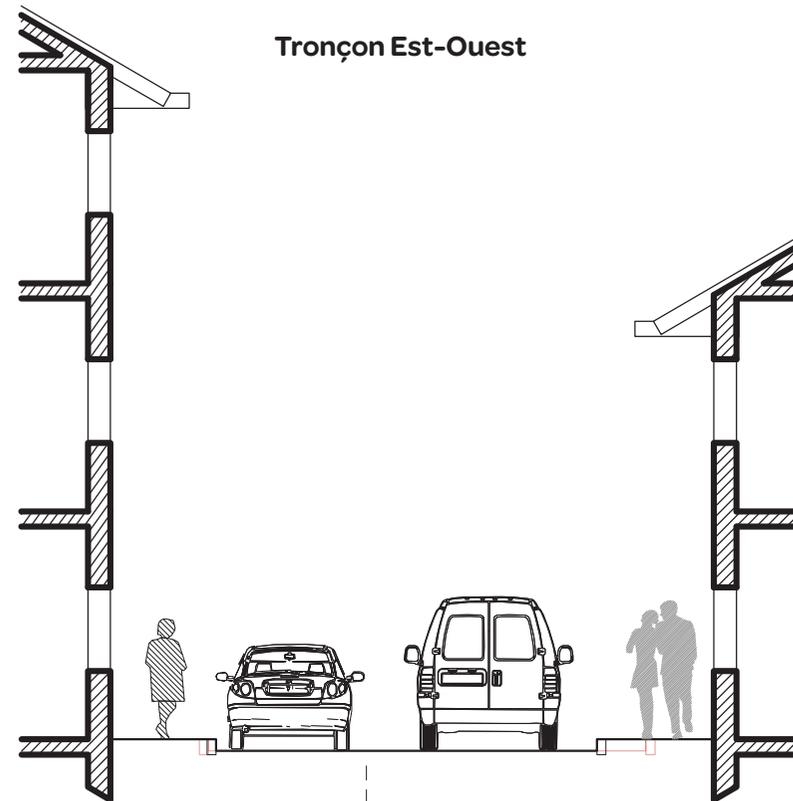
Tronçon Nord-Sud



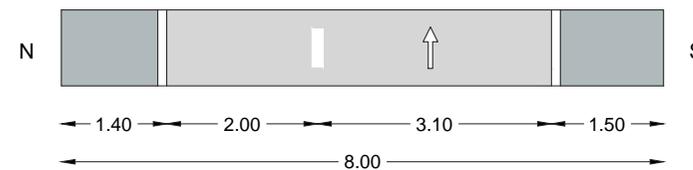
Trottoir Stationnement Voie Trottoir



Tronçon Est-Ouest



Trottoir Stationnement Voie Trottoir



Bilan du stationnement

	Nb de places actuelles	Nb de places projetées	Nb de places créées
Secteur Grange Thival / Montée de la Galène	6 marquées + 31 non marquées = 37	40	3 + stationnement potentiel avec le projet devant l'école
Axe Cour Denis Nord-Sud	0	8	8
Secteur centre	20	21	1
Secteur Place Neuve	10	15	5
Rue des Roches (Nord)	0	3	3
		TOTAL	20 minimum

